# ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL Paris-Est-Marne&Bois

Procès-verbal Séance du Conseil de Territoire 23 mars 2018

### ORDRE DU JOUR

1. ENVIRONNEMENT – CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS D'UTILISATION DE LA DECHETERIE DE GRAND-PARIS-EST SITUEE A NOISY-LE-GRAND PAR LES HABITANTS DE PARIS-EST-MARNE&BOIS – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION
2. ENVIRONNEMENT – SOUTIEN DE LA CANDIDATURE DES VILLES DE VILLIERS-SUR-MARNE ET DE NOGENT-SUR-MARNE AU PROGRAMME DE FINANCEMENT EUROPEEN AIU (ACTIONS INNOVATRICES URBAINES) POUR UNE MAITRISE ET UNE AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR
3. FINANCES – VOTE DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) POUR 2018
4. FINANCES – VOTE DES TAUX DE TAXE DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR L'EXERCICE 2018 POUR LES 4 COMMUNES EN EPCI EN 2015 (CHARENTON-LE-PONT ET SAINT-MAURICE AU TITRE DE L'EX. CCCSM ET NOGENT-S/MARNE ET LE PERREUX-S/MARNE AU TITRE DE L'EX. CAVM)
5. FINANCES – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) – APPROBATION DES CONVENTIONS DE REVERSEMENT DE FISCALITE DES COMMUNES EX. ISOLEES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS-EST-MARNE&BOIS AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018
6. FINANCES – APPROBATION DU MONTANT DES CONTRIBUTIONS EAUX PLUVIALES DES COMMUNES DU TERRITOIRE PARIS-EST-MARNE&BOIS A COMPTER DE L'EXERCICE 2018
7. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018
8. ASSAINISSEMENT – BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT EN GESTION DIRECTE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018
9. ASSAINISSEMENT – BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018
10. ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PRETS A TAUX ZERO AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR LES OPERATIONS D'ETUDES ET TRAVAUX DE L'EPT PARIS-EST-MARNE&BOIS – AUTORISATION DU PRESIDENT OU DE SON CONSEILLER DELEGUE A SOLLICITER DES SUBVENTIONS
11. ASSAINISSEMENT – VOTE DU REGLEMENT DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF
12. URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE CHARENTON-LE-PONT : DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC 16
13. URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE MAISONS-ALFORT : DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
14. URBANISME – INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE AU PERREUX- SUR-MARNE SUR LE SECTEUR COMPRIS ENTRE LE BOULEVARD RAYMOND POINCARE, L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, LA RUE DES JONCS MARINS, LA VILLA MAISON BLANCHE ET L'AVENUE LAMARTINE
15. URBANISME – APPROBATION DE L'AVENANT AU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT DU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU BOIS L'ABBE A CHAMPIGNY-SUR-MARNE

6. URBANISME – APPROBATION DE L'AVENANT AU TRAITE DE CONCESSION
D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES BORDS DE MARNE A CHAMPIGNY-SUR-
MARNE
7. HABITAT – PROPOSITION D'UN REPRESENTANT DE L'ÉTABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL PARIS-EST-MARNE&BOIS A L'ASSOCIATION DES MAIRES
DU VAL DE MARNE POUR SIEGER A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES
GENS DU VOYAGE18
8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – ACCOMPAGNEMENT ET
DEVELOPPEMENT DES START-UPS DE L'INCUBATEUR DE LA VILLE DE SAINT-
MANDE18

La séance, présidée par Jacques JP Martin, est ouverte à 19 h 13.

#### M. LE PRÉSIDENT

Bonsoir mes chers collègues. Nous avons le quorum et économisons l'appel nominatif puisque chaque personne présente est pointée et sommes suffisamment nombreux pour tenir cette séance. Je vous remercie de votre présence à ce conseil qui va nous permettre de voter notre budget prévisionnel 2018.

Je vous propose la candidature d'Igor SEMO pour assurer le secrétariat de notre séance. Sans autre candidature, cette désignation est approuvée à l'unanimité.

Avant toute chose, je souhaite faire un hommage appuyé à notre collègue Dominique ADENOT qui a courageusement décidé de démissionner de son mandat de maire de Champigny pour consacrer toute son énergie au combat qu'il mène actuellement contre la maladie. Nous le savions et espérions une amélioration de sa situation, car il a pris cela à bras le corps depuis le début. Ce type de maladie ne faisant pas de cadeau, il était normal qu'il se batte et prenne le temps pour s'en assurer un contrôle. Le Directeur Général et moimême échangeons régulièrement avec lui et avec Christian FAUTRE. En notre nom collectif, nous lui avons transmis tous nos meilleurs vœux de prompt rétablissement. Nous souhaitons réellement – ce qui n'est pas un vain mot – qu'il triomphe de cette épreuve. Je souhaite assurer aussi les élus campinois de notre solidarité dans cette période difficile.

Enfin, c'est avec une grande émotion que nous avons appris le décès de quatre victimes lors de l'attaque terroriste vendredi dernier dans l'Aude dont le lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME. La minute de silence que je vous propose d'observer en mémoire de ces victimes rendra un vibrant hommage à cet officier de gendarmerie parti en héros, qui a fait preuve d'un sens du devoir et du sacrifice exemplaire. Cet acte de bravoure et son patriotisme sans faille ont permis de sauver des vies, rappelant qu'il ne faut jamais plier face à la barbarie.

Toutes nos pensées accompagnent les familles des victimes en ces instants d'une grande tristesse. Le pire, face à de tels événements, est d'être dans la banalisation. Ne faire que compter les victimes n'est pas réellement une façon de faire face à ces événements et par conséquent, il faut en parler. Il faut surtout désigner cette barbarie qui, lâchement, met en cause la vie de certains de nos concitoyens. Je vous remercie de bien vouloir vous lever pour observer une minute de silence.

Avant d'examiner l'ordre du jour je vous informe que sera reportée au conseil du 25 juin prochain la délibération relative au règlement d'assainissement. Cela permettant une ultime réunion sur ce sujet important pour la protection de l'environnement et la sécurité juridique des transactions immobilières. Autre point proposé dans ce conseil, mais renvoyé au conseil suivant, le rapport n° 1, qui nécessite un examen plus poussé concernant notamment la partie financière. Ainsi nous ne délibérerons pas, la convention avec les villes concernées n'étant pas terminée.

Par conséquent notez bien que nous reportons ces deux dossiers.

Pour l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil de territoire du 14 Février 2018, y a-t-il des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ? C'est approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

1. **ENVIRONNEMENT** – Convention relative aux conditions d'utilisation de la déchèterie de Grand-Paris-Est située à Noisy-le-Grand par les habitants de Paris-Est-Marne&Bois – Autorisation donnée au Président de signer la convention

Ce point est reporté.

2. **ENVIRONNEMENT** – Soutien de la candidature des villes de Villiers-sur-Marne et de Nogent-sur-Marne au Programme de Financement européen AIU (Actions innovatrices urbaines) pour une maîtrise et une amélioration de la qualité de l'air

#### M. BENISTI

Merci Monsieur le Président. Nous avons décidé avec la ville de Nogent-sur-Marne de nous inscrire dans une Action Innovatrice Urbaine très importante pour une maîtrise et une amélioration de la qualité de l'air.

Nous le faisons dans le prochain grand projet Marne-Europe en ce qui concerne l'environnement en développant un espace de deux hectares d'espaces verts, d'une partie très végétalisée des espaces entre les différents bâtiments. Nous le faisons également pour tous les balcons : des arbres de 25 ans d'âge seront plantés sur chaque balcon des différents logements ainsi que des bureaux qui seront érigés sur le quartier. Cette délibération porte sur un projet novateur, en partenariat avec EDF pour la maîtrise d'une amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur de l'ensemble des bâtiments. Je ne vais évidemment pas énoncer toutes les techniques opérées pour améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des différents bâtiments. Un certain nombre de maladies, notamment les maladies nosocomiales, se développent à l'intérieur des bâtiments hospitaliers, mais aussi dans les bâtiments où se trouvent des logements. Des bâtiments publics comme les crèches où lorsqu'un enfant a une maladie, nous nous apercevons rapidement que la maladie se propage sur l'ensemble de la crèche. Et cela, parce que souvent dans les bâtiments publics il n'y a pas de renouvellement d'air et que cet air capte un certain nombre de bactéries puisque elles ne sont pas évacuées.

Le montant de cet immense projet, largement financé par l'Europe, est de 5 millions d'euros. 4 millions sont financés par l'Europe et 1 million est financé à parts égales par les villes de Villiers-sur-Marne et de Nogent-sur-Marne – en lien avec les équipes chargées de travailler pour le projet, sur les différentes actions développées tout au long de la préparation de ce projet –. Nous nous positionnons également au niveau européen, car avec nos deux villes ce sera le premier grand projet européen de renouvellement, de maîtrise et d'amélioration de la qualité de l'air. D'autres projets ont vu le jour dans les différents pays européens, mais ils ne sont pas de l'ampleur du nôtre.

S'agissant d'une délibération, je vous demande de voter avec une grande majorité, car elle est très innovante et elle marque les engagements que nous, élus, pouvons avoir en ce début de siècle nouveau. Pour nous intéresser davantage, pour nos administrés, à une qualité de l'air renouvelée.

#### M. LE PRÉSIDENT

Avez-vous des questions complémentaires à poser ?

#### M. PASTERNAK

Merci Monsieur le Président.

Je souhaitais compléter ce que M. BENISTI nous a dit concernant les partenaires. Il s'agit d'EDF et de l'École des ponts et chaussées. Comme autre partenaire nous aurons également Airparif, la DAM Île-de-France, Citizing, l'IAU, le Conseil régional d'Île-de – France, l'ARS.

#### M. LE PRÉSIDENT

Nous sommes en bonne compagnie. Le territoire dans cette aventure apporte déjà son soutien et, en délibérant, nous verrons s'il y a matière à faire plus que cela. L'important est de savoir que nous sommes dans un projet particulièrement innovant et qui pourrait changer à terme un certain nombre de certitudes en matière de ventilation et de renouvellement d'air. À diverses occasions nous pensons renouveler l'air d'une pièce alors que dans les angles, les coins, cet air y reste. M. BENISTI nous a dit avoir vu la pièce stérile de l'hôpital Saint-Louis.

#### M. BENISTI

Nous sommes allés visiter avec quelques élus, à l'hôpital Saint-Louis, le bâtiment des grands brûlés. Comme vous le savez, malheureusement, les grands brûlés ne meurent pas de leurs brûlures, mais meurent des maladies nosocomiales – générées dans les différentes pièces – Nous sommes allés voir ce qu'EDF a fait, permettant désormais aux grands brûlés de survivre par le brassement de l'air qui est fait dans la chambre via des systèmes de sas. Aujourd'hui, cela permet de sauver la vie de 60 % des grands brûlés. Le service du professeur MIMOUN, grand professeur qui s'occupe des grands brûlés au niveau mondial, vient de sauver une personne brûlée à 95 %. Il fut une époque où une personne brûlée à 95 % n'avait aucune chance de survie, mais là, cette personne a été sauvée grâce au fait du renouvellement de l'air à l'intérieur de la chambre. Aujourd'hui cette personne est totalement sauvée. Il est vrai que cela doit être développé dans les différents hôpitaux, car comme nous le savons, lorsque nous rentrons dans un hôpital c'est pour certaines raisons, malheureusement, nous y restons un peu plus de temps pour contracter une maladie nosocomiale. Maintenant, ce procédé est élargi aux habitations permettant de ne pas propager les différentes maladies dans les différents appartements. Nous travaillons avec l'École des ponts et chaussées, les ingénieurs travaillent avec nous de concert et également avec le plus grand Centre de Recherche Européen qui se trouve à Descartes donc, à Noisy-Champs, avec qui nous aurons également un partenariat mettant tous les ingénieurs et tous les chercheurs sur ce projet pour nous aider à le concrétiser.

#### M. LE PRÉSIDENT

Avez-vous des questions ? Des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ? Je vous remercie, le vote est approuvé à l'unanimité et M. BENISTI vous tiendra informé de l'évolution de ce projet.

## 3. **FINANCES** – Vote du taux de la Cotisation Foncière des entreprises (CFE) pour 2018

#### Mme HOUDOT

Monsieur le Président, mes chers collègues, il vous est proposé de voter le taux de cotisation foncière des entreprises pour 2018 par reconduction. Celui adopté en 2016 et 2017 au taux de 30,08.

Je vous rappelle qu'un mécanisme de lissage des taux existe et a été décidé sur une période de 17 ans. Si le taux est voté, cela conduira à budgéter 53,2 millions au titre de la CFE au budget 2018.

#### M. LE PRÉSIDENT

Avez-vous des questions à la suite des échanges ?

#### M. HERBILLON

Une précision pour que personne ne soit surpris, les élus de Maisons-Alfort vont s'abstenir sur cette délibération. Non pas vis-à-vis du territoire, car c'est une décision automatique compte tenu des mesures législatives, mais, étant donné que cela a comme conséquence le lissage du taux de CFE. Hausse répétitive – imposée par la loi – pour les commerçants, artisans, professions libérales et les entreprises de Maisons-Alfort. Ainsi nous nous abstiendrons sur l'évolution de ce taux sachant que nous n'en connaissons pas encore son évolution. Nous attendons les dernières données de la Direction Départementale des Finances Publiques. La première année cela était de plus 2,5 %, l'an dernier plus 0,7 % et vraisemblablement cette année plus 1 %. C'est pourquoi les élus de Maisons-Alfort s'abstiendront.

#### M. LE PRÉSIDENT

C'est bien noté.

#### M. COCQ

Sur ce point comme sur d'autres par la suite, je vous renvoie aux prises de position et aux déclarations des précédentes séances d'une manière générale.

C'est pourquoi sur cette délibération je m'abstiendrai également sur le principe même du lissage du taux de la CFE.

#### M. GICQUEL

Merci Monsieur le Président. De la même façon, sur ce point, nous nous étions exprimés lorsque le territoire a eu l'occasion de délibérer sur le dispositif d'harmonisation des taux. Ce taux s'était maintenu tout au long de l'activité de l'ancienne Communauté de communes Charenton-le-Pont Saint-Maurice. Là aussi nous aurons la même position c'est-à-dire l'abstention telle que nous l'avions eue lors des séances précédentes portant sur ce point.

#### M. LE PRÉSIDENT

D'autres interventions?

#### M. SEMO

C'est la même explication de vote et ainsi, même vote.

#### M. DELECROIX

Même vote.

#### M. LE PRÉSIDENT

Très bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais vous demander de lever la main concernant les abstentions (37). Je vous remercie, c'est adopté.

4. **FINANCES** – Vote des taux de taxe des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'exercice 2018 pour les 4 communes en EPCI en 2015 (Charenton-le-Pont et Saint-Maurice au titre de l'ex. CCCSM et Nogent-s/Marne et le Perreux-s/marne au titre de l'ex. CAVM)

#### Mme HOUDOT

Monsieur le Président, concernant la TEOM, je vous rappelle que notre territoire n'a pas décidé de l'harmoniser. Par conséquent il appartient à notre Conseil de délibérer aujourd'hui sur le taux de la TOEM des communes de l'ex. EPCI à savoir Charenton-le-Pont et Saint-Maurice, Nogent-s/Marne et le Perreux-s/Marne. Il vous est proposé de reconduire sans augmentation pour 2018 les taux votés en 2017.

#### M. LE PRÉSIDENT

Des interventions (0) ? Des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ? Merci, le vote est approuvé à l'unanimité.

<u>5. FINANCES – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Approbation des conventions de reversement de fiscalité des communes ex. isolées à l'établissement public territorial Paris-Est-Marne&Bois au titre de l'exercice budgétaire 2018</u>

#### Mme HOUDOT

Le budget de l'EPT pour l'exercice 2018 comprend désormais toutes les dépenses liées au service de la collecte et du traitement des ordures ménagères des villes de notre territoire soit, les quatre communes ex. EPCI.

Ces dépenses restent inscrites dans chacun des SITCOM locaux concernés. Les neuf communes ex. isolées des autres territoires continuent à voter le taux communal d'imposition et en perçoivent les recettes. Il convient donc de mettre en œuvre un reversement conventionnel de fiscalité de la TEOM perçue par ces neuf communes venant compenser les dépenses concernées commune par commune et supportées par notre EPT.

Il est ainsi proposé au Conseil d'approuver les conventions dont les montants prévisionnels feront l'objet d'acomptes trimestriels de 25 %.

#### M. LE PRÉSIDENT

Des interventions?

#### Mme ZELIOLI

Mesdames, messieurs, chers collègues. Je profite de cette délibération sur les conventions de reversement de fiscalité issues de la TOEM à l'EPT pour faire part de quelques réflexions.

Dans le cadre du transfert de compétences déchets au territoire depuis le 1er janvier 2016, nous disposons de cinq ans tout au plus pour harmoniser le mode de financement de cette compétence. À cette fin l'EPT a engagé un travail avec l'appui du cabinet Mazars dont les premières conclusions ont été présentées au bureau le 19 mars dernier.

Ce qui fait débat est le devenir de cette redevance spéciale, instaurée par sept villes sur treize, composant le T10. Outre Champigny, sont également concernés Charenton, Saint-Maurice, Bry, Joinville, Villiers et Vincennes. Pour notre part nous avons mis en place cette redevance spéciale en 1993 pour la production des déchets supérieurs à 1800 litres par

semaine. La redevance spéciale est pleinement justifiée en raison de ce volume qui exige un surcoût réel lié à la location de conteneurs spéciaux, à leur gestion et à leur traitement.

De fait les petits commerçants et artisans ne sont pas concernés par cette redevance spéciale. Dans le document présenté par le cabinet Mazars il y a deux options pour respecter le principe d'égalité devant l'impôt pour tous les habitants du T10 : l'uniformisation à l'échelle du territoire de la redevance spéciale ou la suppression.

De notre point de vue, le plus juste et le plus efficace serait de procéder à une généralisation harmonisée de cette redevance spéciale. Cette redevance telle qu'elle est instaurée à Champigny incite les industriels, artisans et commerçants à réduire leur production de déchets et à s'inscrire dans une logique écologiquement responsable alors que la suppression serait contre-productive.

De plus, si cette redevance était supprimée, la dépense pourtant toujours bien réelle liée au surcoût des déchets des grandes entreprises serait évidemment et injustement, à terme, supportée par les habitants.

D'ailleurs l'étude du cabinet Mazars évalue le surcoût pour Champigny à 117.000 euros en cas de suppression de cette redevance spéciale. Surcoût qu'il suggère d'absorber par une augmentation de la TEOM donc d'un impôt à la charge des Campinois. Nous devons reconnaître que ce ne serait pas une avancée en termes d'égalité devant l'impôt. Voilà les quelques mots que je souhaitais apporter à ce débat. Je vous remercie.

#### M. LE PRÉSIDENT

Bien, je vous remercie.

Sachant que lors du dernier bureau nous avons pris l'orientation de supprimer cette redevance spéciale; nous n'avons pas dit pour autant que cela entraînerait une augmentation de la TEOM. Il y a des situations qui permettent de ne pas le faire.

Par contre ce sujet sera abordé au prochain Conseil du mois de juin. Le bureau a pris l'orientation dont je viens de parler.

#### M. BENISTI

Oui Monsieur le Président, je partage tout à fait ce qu'il vient d'être dit.

Nous sommes tout de même au sein du territoire un certain nombre de villes avec des potentiels fiscaux et financiers extrêmement faibles. Si nous commençons à nous retirer ces recettes – non des moindres – comme celle que nous verse IKEA qui est le plus grand IKEA d'Europe, cela grèverait considérablement notre budget.

De ce fait, certaines villes perçoivent cette contribution exceptionnelle de grosses entreprises. Pour les villes appliquant cette redevance spéciale, payée par de très gros contributeurs, cela signifie que ces entreprises génèrent des ordures avec des quantités extrêmement importantes.

Je suis un petit peu dans la démarche de Champigny pour revoir cette position et que nous puissions, pour les villes qui le désirent, garder cette redevance spéciale. Encore une fois cela ne touche absolument pas les commerces puisque nous avons totalement exonéré tous les commerces de nos différentes villes mais nous avons un certain nombre d'entreprises qui payent cette taxe et qui n'ont jamais refusé de la payer. Pour nous, en ce qui concerne IKEA, cela compense la très faible contribution qui, je le rappelle, paye 80 % de sa contribution d'impôt directement à Évry. Ainsi, le peu que nous pouvons toucher de cette contribution spéciale peut poser un certain nombre de problèmes quant au budget de la collectivité.

#### M. LE PRÉSIDENT

Très bien, ces sujets et remarques seront pris en compte et feront l'objet d'une étude d'impact pour chacune des villes ; ainsi, nous verrons quel type de délibération nous vous proposerons au bureau et ensuite au Conseil de juin. D'autres interventions sur le sujet ?

#### Mme LIBERT ALBANEL

Sur le même thème, je partage les prises de parole de mes collègues étant entendu que derrière une taxe il y a en général un service.

En ce qui concerne Vincennes cette redevance spéciale rend un service aux commerçants et aux entreprises Vincennois tous les soirs et, si le territoire venait à prendre la décision de supprimer cette redevance spéciale, cela nous mettrait dans l'embarras.

C'est pourquoi je ne partage pas tout à fait le raccourci pris, disant que la décision avait été prise de supprimer cette redevance spéciale. Ce n'est pas exactement ce qu'il a été dit en bureau ; nous avions dit que nous allions travailler à regarder quels allaient être les impacts et les conséquences de cette suppression. Mais aussi, vouloir trouver – pour les villes concernées – une modalité de manière à pouvoir continuer à servir cette prestation, mais avec une contribution – peut-être du territoire –.

Nous devons bien prendre conscience que face à une redevance il y a service à destination des mêmes publics concernés.

#### Mme MAGNE

Suite au bureau précédent, étant donné le constat fait, par chacun, d'un manque d'informations ou d'un manque d'éléments chiffrés par rapport à l'impact, je souhaiterais que nous ayons un nouveau calcul et surtout une étude précise de l'impact pour les villes notamment celles qui la perçoivent actuellement. Des simulations qui soient réellement tangibles et que chacun puisse se prononcer en connaissance de cause.

#### M. LE PRÉSIDENT

Je ne pense pas avoir dit le contraire...

#### M. CARREZ

Je souhaiterais qu'à l'occasion de cette remise à plat, nous évoquions aussi le cas des quatre communes issues d'intercommunalités préexistantes. Elles ont un traitement singulier dans la mesure où la taxe est votée et perçue dans son intégralité par l'Établissement territorial. Au fur et à mesure que, grâce à la mutualisation, nous faisons des économies, elles n'en ont aucun retour alors que les autres villes peuvent les conserver (dès lors que la contribution qu'elles versent au budget l'EPT est inférieur à la TEOM qu'elles perçoivent, elles peuvent conserver la différence).

Sur ce point, il me semble qu'il serait bien de faire un état des lieux.

#### M. LE PRÉSIDENT

En effet l'état des lieux doit aller jusqu'au bout de ce qui vient d'être dit.

#### M. BENISTI

Pour compléter, j'ai entendu ce que Monsieur CARREZ a dit. Je rappelle que nous parlons d'un volume représentant environ 1,5 % de l'ensemble de la taxe des ordures ménagères. Nous pouvons donc réfléchir à la manière d'absorber cette somme grâce aux économies que nous pouvons faire en mutualisant les choses, s'agissant de généraliser, comme certains le demandent, une taxe spéciale au niveau du territoire.

Par définition, ceux qui n'en avaient pas ne seraient pas d'accord comme je l'ai expliqué pour les commerçants et artisans de Maisons-Alfort. Le territoire a comme conséquence concrète aujourd'hui une augmentation des impôts de CFE et, en instaurant une redevance spéciale supplémentaire, dans un territoire comme Maisons-Alfort et d'autres communes concernées, cela veut dire que pour un artisan, un commerçant, un professionnel libéral ou une entreprise, c'est taxes plus taxes. Je ne suis pas certain que nous puissions aborder le sujet aussi simplement que certains veulent le croire.

#### M. LE PRÉSIDENT

Tout à fait. Il nous reste à travailler sur sujet en essayant de trouver la meilleure voie. D'autres interventions (0) ?

Sur le point n° 5, des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ? Le vote est approuvé à l'unanimité.

Nous étions sur votre déclaration qui n'est pas dans le rapport n° 5.

<u>6. FINANCES – Approbation du montant des contributions eaux pluviales des communes du territoire Paris-Est-Marne&Bois à compter de l'exercice 2018</u>

#### Mme HOUDOT

Concernant ce point Monsieur le Président, il est proposé au conseil d'arrêter à compter de l'exercice 2018 le montant des contributions communales des eaux pluviales ville par ville sur la base des moyennes 2013-2015 ou, le cas échéant, des montants déclarés en 2017, consécutivement à la réunion du 7 décembre 2017.

Le montant de ces contributions constitue des dépenses obligatoires de la section de fonctionnement pour notre budget principal en matière d'assainissement et, parallèlement, des recettes de fonctionnement pour les deux budgets d'assainissement DSP ou régie. Ces recettes seront sectorisées en fonction de chaque commune dans les budgets annexes d'assainissement.

Les montants concernés sont de 109K euros pour la délégation de service public et de 1458K euros pour le budget annexe en régie directe.

#### M. LE PRÉSIDENT

Merci, avez-vous des questions ou des interventions sur ce sujet (0) ? Des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ? Le vote est approuvé à l'unanimité.

#### 7. FINANCES – Budget principal – Vote du budget primitif de l'exercice 2018

#### Mme HOUDOT

Mes chers collègues, je vais vous faire une présentation synthétique du budget primitif 2018. Ce budget s'inscrivant dans la continuité des principaux engagements déjà pris par le territoire depuis sa constitution. Il a été bâti sur les orientations du ROB. Orientations retenues depuis la création de l'EPT à savoir, une stabilité des taux d'imposition votés en 2018 par le territoire. Ce que nous avons vu en termes de CFE et en termes de TEOM pour les quatre communes EPCI.

Sur la base d'une absence d'augmentation des reversements de TEOM à l'EPT pour les neuf communes ex. isolées au titre de l'exercice 2018 permettant à ces communes, comme le disait Monsieur CARREZ, de conserver leur éventuel sur financement de TEOM dans leurs budgets communaux.

Comme l'année précédente, sur la base d'un maintien d'un SSCT au titre des charges de structure à 1,50 euro par habitant – grâce à la mutualisation proposée des produits de CFE – mais aussi sur la base d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, permettant d'augmenter le niveau de financement et, ainsi, de pouvoir investir en 2018 sans recourir à l'emprunt. Sur cette base le budget EPT 2018 s'élève à 151 millions, dont 142 millions au titre de la section de fonctionnement.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, ces dernières s'élèvent dans ce budget hors virement à la section d'investissement, à 135 millions d'euros soit une diminution de 2 % par rapport au BP 2017. Parmi ces dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général s'établissent à 48 millions d'euros et sont quasiment stables par rapport à 2017.

Une diminution notable pour les OMT est à noter du fait des économies découlant du nouveau marché de collectivités mutualisées en contrepartie de crédits complémentaires alloués sur des compétences nouvelles – le logement, politique de la ville, PCET, sport – et de crédits complémentaires sur des compétences déjà mises en œuvre en 2017 – tel le développement économique ou l'urbanisme et l'aménagement –. Par ailleurs en termes de communication et de valorisation, des crédits sont inscrits pour gérer le site Internet de l'EPT et mettre en place des extranets avec les communes membres. Enfin, l'EPT 2018 prévoit 1,3 million au titre de l'administration générale de la collectivité pour financer les charges de maintenance informatique – copieur, assurance, fourniture, etc. – relatives aux 150 agents de l'EPT. Le montant réel de ces charges ne progresse pas.

En ce qui concerne les charges personnelles, ces dernières s'établissent à 7 millions au BP 2018 à savoir une légère diminution par rapport au BP 2017. Ces charges intègrent la création et le recrutement de deux postes à la Direction des finances et s'y ajoute le projet de trois postes d'agents techniques – pour l'assainissement sur le budget sectorisé de Villiers – dont deux sous forme de transfert.

En outre, il sera mené prochainement avec les communes membres, une réflexion sur le transfert de personnel à l'EPT, portant sur les nouvelles compétences : développement économique et aménagement. Compétences entièrement exercées par l'EPT depuis le 1<sup>er</sup> ianvier 2018.

Pour le chapitre « autres charges de gestion courante », ce dernier est en très forte diminution et s'établit à un montant de 3,6 millions d'euros au BP 2018 contre 5,1 millions d'euros au BP 2017. Notamment pour les OM, ce chapitre inclut désormais uniquement la part population de la participation au SITCOM et des contributions pour un total de 1,2 million d'euros au lieu de 1,7 million d'euros. Cette baisse importante s'explique par le fait que d'autres versements aux SICTOM étaient comptabilisés par certaines communes. Ils sont désormais comptabilisés de manière uniforme au chapitre 11 pour toutes les communes concernées, il s'agit d'un reclassement. Globalement, tous chapitres de dépenses confondus, le budget de la compétence OM baisse sensiblement de 3,9 millions d'euros.

En matière de charges de gestion courante et dans le domaine de l'assainissement 1,6 million d'euros de contribution aux eaux pluviales sont inscrits au budget principal à compter de 2018. Ce montant constituant des recettes, montant identique pour les deux budgets comme nous venons de le voir dans la précédente délibération. Les indemnités des élus sont maintenues pour 380K euros et des subventions aux associations sont inscrites pour un montant total de 400K euros.

En termes d'atténuation de produits, le total s'élève à 76 millions d'euros au BP 2018 dont 58,1 millions d'euros de dotations d'équilibres à verser à la métropole du Grand Paris. En progression par rapport au BP 2017 puisque l'EPT reverse à la EMGP les rôles supplémentaires de CFE au titre de 2015 perçus sur le territoire des neuf communes ex. isolées, afin que la MGP rehausse d'autant les attributions de compensation (AC) qu'elle verse à ces neuf communes. Le FNIGR quant à lui s'élève à 15,6 millions d'euros : montant inchangé depuis la création de l'EPT. Enfin, le prélèvement dû par l'EPT au titre du FPIC est maintenu et son montant est identique à 2017 pour 2,1 millions d'euros.

Les charges financières sont peu significatives et s'établissent à 200 K€, baissant légèrement dans la mesure où un désendettement a été enregistré en 2017 compte tenu de l'absence de recours à l'emprunt. Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Pour les recettes il est à noter une stabilité dans un contexte de forte incertitude. Les recettes de fonctionnement s'élèvent globalement à 142,2 millions d'euros et sont constituées à hauteur de 51,7 millions d'euros du produit TEOM venant d'être évoqué. Ces recettes ayant été évaluées pour 2018 en fonction des bases d'imposition 2017 et de la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales de 1,2 % en 2018. À cette recette de TEOM ont été budgétés en complément 2,8 millions d'euros de recettes liées à des recettes de recyclage de matériaux, subventions diverses d'Éco-organismes, etc...

En ce qui concerne les produits de CFE pour 2018, ceux-ci sont évalués au BP 2018 à 53,2 millions d'euros sur la base d'une revalorisation annuelle de 1,2 % et d'une hypothèse de croissance physique de la CID fiscale de 1 %, tel que nous l'avions envisagé lors du ROB La croissance fiscale représente un montant de recettes supplémentaires de 1,1 million pour 2018.

Concernant notre troisième poste de recettes, le FCCT, notre bilan provisionnel est fixé à 32,4 millions. Il a été évalué en tenant compte par anticipation de la CLECT, du retour des compétences orphelines au 31 décembre 2017 pour les quatre communes ex. EPCI – notamment pour la signalisation tricolore et l'éclairage public –.Enfin, le transfert de compétences à compter du 1er janvier 2018 comme le développement économique, l'analyse des besoins sociaux ou les skateparks. Il comprend en particulier le FCCT « socle » pour les quatre communs ex. EPCI pour 31 millions d'euros et le FCCT appelé au titre des charges de structure (le1,5 euro par habitant) pour un montant de 770 K euros.

Enfin, pour le quatrième poste de recettes, les deux refacturations au budget annexe d'assainissement. Des charges de personnels et personnes afférentes travaillant sur le budget principal et pour le compte de la compétence assainissement.

Globalement l'épargne au BP 2018 est consacré à l'autofinancement qui s'élève à 7,6 millions d'euros permettant de financer l'intégralité des investissements prévus en 2018.

En ce qui concerne les investissements, il est prévu un montant total de 8,5 millions d'euros soit une augmentation significative par rapport au budget 2017. Outre le remboursement du capital de la dette issu de l'ex. CAVM pour 672 K€, les dépenses d'équipements prévues au budget 2018 s'élèvent à 6,9 millions d'euros et sont principalement axés sur un programme d'investissements conséquents sur les déchèteries. Cette enveloppe prévisionnelle fera l'objet d'une délibération avec chacune des villes concernées. En outre, sont aussi prévus des programmes de conteneurs enterrés, des programmes d'acquisition de bacs et dans le domaine de l'urbanisme, des études au titre de la révision ou des modifications dans les diverses communes du territoire.

Dans le cadre de la compétence « aménagement », une enveloppe de 900 K€ a été prévue à titre d'investissements financiers pour des opérations d'aménagement.

En recette de fonctionnement, un montant de 890 K€ a été inscrit au budget, montant essentiellement composé des recettes de FCTVA correspondant aux investissements budgétés. Aucun recours à l'emprunt n'est prévu au BP 2018.

#### M. LE PRÉSIDENT

Des questions ? Des interventions ?

#### **M GUIGNARD**

Vous ne serez pas étonnés de mon intervention. Notre collègue venant de déclarer que ce budget s'intégrait dans la continuité, mon intervention sera aussi dans la continuité me permettant d'être bref. Le budget primitif de 2018, soumis à notre vote ce soir, traduit naturellement les orientations dont nous avions discuté à l'occasion du ROB.

À cette occasion, j'avais fait part de notre avis qui n'a pas changé, il est même conforté. Le territoire dans sa globalité se porte financièrement bien, voire même très bien. En effet, l'autofinancement brut qui atteignait 4,7 millions en 2017 est projeté aujourd'hui à 7,6 millions. D'où la possibilité pour le territoire d'investir sans avoir recours à l'emprunt.

La question qui se pose est : comment le territoire parvient-il à dégager de telles ressources et surtout, comment ces ressources très importantes profitent-elles équitablement à l'ensemble des habitants de ce même territoire ? Certaines recettes, bien sûr, sont issues directement de l'efficience. Je comprends et je défends ce souci d'efficience tant qu'il ne s'effectue pas toutefois au détriment des services rendus aux habitants. Le territoire bénéficie également de la croissance CFE à hauteur de 1.145.000 €. Il continue également de bénéficier d'allègements de prélèvements au titre du FPIC pour lequel j'ai relevé cette phrase dans le rapport : « 12 communes sur 13 continueront à bénéficier d'une économie substantielle de FPIC grâce à la constitution du territoire ». La treizième commune qui désormais ne bénéficiera plus de cette économie alors qu'elle en aurait besoin, c'est Champigny.

Comme vous le savez, Champigny contribuera à hauteur de 536.000 € au FPIC en 2018.

Si pour les 12 autres communes, l'économie est de 24 euros par habitant, pour les Campinois, la cotisation FPIC représentera une nouvelle dépense à hauteur de 7 euros par habitant. Une fois encore, nous voyons bien que les 7,6 millions d'épargne brute que le territoire parvient à générer ne se traduisent pas — et comme nous serions en droit de l'attendre — par une plus-value pour toutes les communes et les habitants. Et cela, parce que les mécanismes de solidarités sont défaillants, voire inexistants. C'est pourquoi nous persistons à penser, et ce, dans la continuité, qu'il est nécessaire de mettre en place une dotation de solidarité territoriale. Merci.

#### M. LE PRÉSIDENT

Très bien. La seule réponse que je puisse faire dans la continuité de ce que nous avons envisagé pour la suite et en particulier, la nécessité d'arriver le plus rapidement possible à un pacte fiscal et financier, afin de mettre à plat l'ensemble des remarques faites par les uns et par les autres de façon à avancer vers l'équité que vous souhaitez, mais en accord, à partir d'une stratégie globale du territoire.

J'espère que nous aurons suffisamment d'éléments pour imaginer un avenir du territoire dans les semaines qui viennent pour que nous puissions travailler à ce dossier de façon efficace, mais surtout pas inutile, car nous viserons cet accord sur plusieurs années.

Maintenant, la réponse que je vous fais est celle que je vous fais d'habitude et je ne vais pas me répéter même si vous avez eu la gentillesse de le faire pour vous rappeler à notre bon souvenir.

#### M. GUIGNARD

Je note votre réponse qui a évolué : vous ne m'affirmez pas que nous mettrons en place une commission chargée d'étudier cette problématique et vous le ramenez au pacte fiscal, ce que je note. Ceci dit, vous ne serez pas étonné que nous nous abstenions. Merci.

#### M. LE PRÉSIDENT

D'autres interventions? Nous allons passer au vote. Des abstentions (12)? Des votes contre (2)? Je vous remercie et nous avançons vers d'autres horizons qui ne sont pas aussi brillants que nous pourrions l'espérer...

8. **ASSAINISSEMENT** – Budget annexe d'assainissement en gestion directe – Vote du budget primitif de l'exercice 2018

#### M. GRESSIER

Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues. Suite au ROB 2018 et du débat qui a eu lieu en séance de Conseil de territoire du 14 février, il convient désormais d'approuver le budget primitif d'exercice 2018 pour le budget annexe d'assainissement en gestion directe.

Celui-ci concerne neuf communes sur les treize communes que compte notre territoire. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

En section d'exploitation pour 9.531.636 euros et en section d'investissement, 17.068.625 euros, soit un total pour le budget primitif de 26.600.261 euros.

Vous constaterez l'énorme effort de travaux sur les réseaux communaux de ces neuf communes. Cet article 1 nous demande de voter ce budget primitif ensuite, de donner délégation au Président pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin et d'autoriser Monsieur le Président à contracter, au titre de l'exercice 2018, un emprunt pour un total de 10.950.845 € maximum et à signer les contrats de prêts correspondants.

#### M. LE PRÉSIDENT

Avez-vous des questions, des remarques ? Des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ? Merci, nous enchaînons.

9. **ASSAINISSEMENT** – Budget annexe d'assainissement en délégation de service public – Vote du budget primitif de l'exercice 2018

#### M. GRESSIER

Pour le budget à annexe « d'assainissement en délégation de Service public » pour quatre communes. Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses en section d'exploitation pour 2.893.246 euros. En section d'investissements, 5.251.538 euros soit un total de 8.144.784 euros. Également de donner délégation au Président et de contracter un emprunt de 3.456.497 euros.

#### M. LE PRÉSIDENT

Avez-vous des questions, des remarques ? Des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ? Merci. Vote approuvé à l'unanimité.

10. **ASSAINISSEMENT** – Demande de subventions et prêts à taux zéro auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour les opérations d'études et travaux de l'EPT Paris-Est-Marne&Bois – Autorisation du Président ou de son conseiller délégué à solliciter des subventions

#### M. GRESSIER

Il s'agit d'une demande de subventions et de prêts à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour des opérations d'études et de travaux pour l'EPT Paris-Est-Marne & Bois en autorisant le Président ou son conseiller délégué à solliciter des subventions. Il est rappelé que pour ces opérations, les prestations sont subventionnables – études préalables, enquêtes parcellaires, travaux traditionnels d'assainissement et travaux de réhabilitation des canalisations, des missions de maîtrise d'œuvre, des missions de coordination d'hygiène et de sécurité protection santé, des essais de réception et des mises en conformité des branchements et d'installations d'assainissement privatif.

#### M. LE PRÉSIDENT

Des questions ? Des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ? Le vote est approuvé à l'unanimité.

11. ASSAINISSEMENT – Vote du règlement de service public assainissement collectif

#### M. LE PRÉSIDENT

Ce point est reporté.

## <u>12. **URBANISME** – Modification simplifiée du PLU de Charenton-le-Pont : définition des modalités de mise à disposition du public</u>

#### M. BERRIOS

Il s'agit de la modification simplifiée du PLU de Charenton-le-Pont.

C'est une modification simplifiée et non pas une révision ce qui marque toute une différence pour l'ensemble du territoire. J'ignore si il est souhaité que j'apporte un éclaircissement à l'assemblée, mais il s'agit de quelque chose d'assez simple et de normatif au regard des engagements de la ville de Charenton-le-Pont.

#### M. LE PRÉSIDENT

Très bien, des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ? Approuvé à l'unanimité

13. **URBANISME** — Modification simplifiée du PLU de Maisons-Alfort : définition des modalités de mise à disposition du public

#### M. BERRIOS

La ville n'est pas la même, mais les modalités pour la modification du PLU de Maisons-Alfort sont exactement dans les mêmes termes, à savoir que ce n'est pas une révision. C'est une modification souhaitée par la ville de Maisons-Alfort en vue de faire évoluer de façon normative le PLU existant.

#### M. HERBILLON

Une précision : pour l'Assemblée territoriale il s'agit de modifier essentiellement le PLU pour permettre l'arrivée sur le campus de l'école vétérinaire du siège national de l'Office des forêts.

Il s'agit donc d'une simple modification des titres du PLU.

#### M. LE PRÉSIDENT

Des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ? Vote approuvé à l'unanimité.

14. **URBANISME** – Instauration d'un périmètre d'étude au Perreux-sur-Marne sur le secteur compris entre le boulevard Raymond Poincaré, l'avenue du Général de Gaulle, la rue des Joncs Marins, la Villa Maison-Blanche et l'avenue Lamartine

#### M. BERRIOS

lci, ce n'est pas la modification d'un PLU, mais l'instauration d'un périmètre d'étude au Perreux-sur-Marne pour essayer de « caler » dans le temps une partie du territoire de Perreux-sur-Marne devant accueillir des transports.

Ainsi, le temps que tout cela se mette en place, il a été souhaité par la ville du Perreux-sur-Marne qu'un périmètre d'étude soit effectué. Ceci pour coordonner et mettre en cohérence les futurs projets d'aménagement.

#### M<sup>me</sup> ROYER

Monsieur le Président merci, Monsieur le Vice-président également.

Ce n'est pas du tout une modification de PLU, mais simplement, c'est tout un secteur qui est à la fois une entrée de ville et à proximité de la commune voisine et ami de Fontenay où, comme vous le savez, il y a d'importants projets de transports.

Ainsi, nous avons souhaité prendre le temps pour avoir une vision globale d'une mixité de ce secteur en termes d'urbanisme, de développement de logements, de développement économique, de circulation douce – la place de la voiture, du piéton –. Et également de

prendre le temps du fait du développement du Pôle de transport de Val de Fontenay, d'avoir une cohérence de l'ensemble.

#### M. LE PRÉSIDENT

Des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ? Vote approuvé à l'unanimité.

15. **URBANISME** – Approbation de l'avenant au traité de concession d'aménagement du Programme de Rénovation Urbaine du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne

#### M. BERRIOS

Il s'agit du programme de rénovation urbaine du Bois l'Abbé à Champigny avec l'autorisation du président. Mettre ainsi en concordance, au regard des changements institutionnels, la durée de cette rénovation via un transfert de compétences de la ville vers le territoire. Cela permettrait à la ville de Champigny de continuer à bénéficier de l'ensemble des dispositions déjà engagées.

#### M. FAUTRE

Il s'agit d'une délibération très technique, car le projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé n'est pas tout à fait terminé ainsi. Le traité de concession ne prévoit pas de reconduction tacite c'est pourquoi il est nécessaire que le territoire délibère en précisant qu'il n'y a pas d'enjeu financier la ville restant en charge de la participation financière.

#### M. LE PRÉSIDENT

Des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ? Vote approuvé à l'unanimité.

<u>16. URBANISME – Approbation de l'avenant au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Bords de Marne à Champigny-sur-Marne</u>

#### M. BENISTI

Ce point relève de l'approbation d'un investissent d'un avenant au traité concession de la ZAC des Bords de Marne Champigny-sur-Marne d'une autorisation de signature donnée au Président. Cet avenant n° 7 porte sur deux éléments.

Le premier est, là aussi, la mise en concordance suite aux changements institutionnels puisque la compétence aménagement est transférée vers l'EPT, mais néanmoins la ville de Champigny continue à en maîtriser le caractère opérationnel. Il s'agit d'acter ce premier point.

Le deuxième point porte à acter le prolongement de la durée de la ZAC, les éléments n'étant pas entièrement achevés, d'où l'objet de cette délibération.

#### M. FAUTRE

De la même manière, c'est une délibération, car comme cela a été dit, il ne s'agit pas d'une reconduction tacite dans le cadre de la concession. Par contre, nous avons besoin d'une année supplémentaire. Nous avons quelques touches sérieuses – commerciales – mais qui nous demandent un temps supplémentaire pour aller jusqu'au bout de la démarche.

Comme le traité de concession termine fin mai 2018, nous avions besoin de cette prorogation pour continuer à travailler et faire en sorte que cette ZAC soit économique. Une fois terminée, cela permettra de ne pas avoir de déficit sur cette ZAC.

#### M. JEANNE

Nous voterons favorablement à cette délibération.

Simplement, rappeler l'historique de cette ZAC. C'était initialement un parc technologique puisque nous avons le pôle recherches et développements de l'Air Liquide. Nous émettons le souhait de rester dans cette tonalité et que cette prolongation d'un an nous permette d'avoir des entreprises de qualité qui puissent être accueillies. Pour l'heure sur ce parc, la seule entreprise qui s'est implantée et un bailleur social : IDF Habitat.

#### M. LE PRÉSIDENT

Merci beaucoup. D'autres interventions ? Des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ? Le vote est approuvé à l'unanimité.

Pour le développement économique, M. BEAUDOUIN s'excuse de ne pouvoir avec nous.

17. **HABITAT** – Proposition d'un représentant de l'Établissement Public Territorial Paris-Est-Marne&Bois à l'association des maires du Val-de-Marne pour siéger à la commission départementale des gens du voyage

#### M. FAUTRE

Cela va être assez rapide, car comme vous le savez il a été créé une commission départementale consultative pour les gens du voyage dont l'activité a repris depuis quelques mois maintenant, sous l'impulsion de l'ancien Préfet.

Ainsi il nous faut au sein de cet Établissement public territorial désigner un représentant. Le désigner ensemble au sein de cette commission consultative.

#### M. LE PRÉSIDENT

Oui, y a-t-il des candidats?

#### M. FAUTRE

Je n'en ai pas connaissance.

Pour ma part, je suis déjà désigné au sein de la commune de Champigny.

#### M. DOSME

Je suis candidat. Il faut respecter les gens du voyage et je pense qu'il faut un maire apaisé pour cela, donc, je suis volontaire Monsieur le Président.

#### M. LE PRÉSIDENT

Des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ? Monsieur le Maire de Joinville, vous êtes retenu à l'unanimité.

18. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** – Accompagnement et développement des start-ups de l'incubateur de la ville de Saint-Mandé

#### Mme TRIMBACH

Quelques mots sur les principaux enjeux.

Il s'agit du projet d'incubateur sur le territoire de Saint-Mandé qui est un projet structurant et novateur s'insérant dans le cadre de l'évolution de la zone IGN. Cet espace aura pour objectif d'accompagner les projets de création d'entreprise et de permettre un développement dans les meilleures conditions possibles.

La MGP a défini son intérêt métropolitain en termes d'actions de développement économique par la délibération du 8 décembre 2017 précisant que ne relèvent pas de l'intérêt métropolitain les activités de soutien à l'activité économique mise en place à l'échelle territoriale.

D'où ce projet de délibération qui vous est soumis ce soir, afin d'une part de prendre acte du projet et d'autre part de prévoir d'ores et déjà un partenariat entre l'EPT et la ville pour la gestion de cet incubateur.

#### M. LE PRÉSIDENT

Vous avez été très claire. Merci. Des abstentions (0) ? Des votes contre (0) ? C'est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour l'incubateur de la ville de Saint-Mandé, j'étais présent pour la première pierre. Il y aura vraiment un très beau projet.

Nous avons parcouru notre ordre du jour. Le prochain conseil sera en juin et j'espère que d'ici là, nous aurons progressé dans un autre dossier que nous avons abordé au sein du bureau tout récemment. Nous avons lancé une première phase d'étude dont nous parlerons à l'occasion du prochain conseil.

Je vous souhaite une bonne soirée, merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 18.